

TOP BAU+ Nouveautés mise à jour Version 3.5.xx

INFORMATIONS IMPORTANTES !

Le "x" du numéro de version indiqué dans le titre représente le numéro de séquence. Celui-ci qui peut changer au cours de l'année en raison des correctifs et améliorations continuellement apportés.

Le document « TOPBAU+ mise à jour 2021.pdf » explique comment charger et installer la mise à jour. Veuillez faire attention aux droits utilisateurs Windows qui peuvent empêcher d'effectuer la mise à jour.

Pour les installations réseau multi-utilisateurs, nous vous recommandons d'effectuer la mise à jour par votre responsable informatique ou de nous contacter.

Nous sommes convaincus que les nouveautés de cette mise à jour vous seront utiles. C'est pourquoi nous vous conseillons de lire ce document en détail.

Si vous avez des questions, des commentaires ou des suggestions, veuillez contacter notre équipe support.

Nous vous remercions de votre agréable collaboration et vous souhaitons beaucoup de plaisir et de succès dans l'utilisation de nos produits.

Votre Team ARC logiciels

E-Mail
WEB
Fax
Hotline

support@arc-logiciels.ch
www.arc-logiciels.ch
024 423 40 19
0848 848 122 / 024 423 40 10

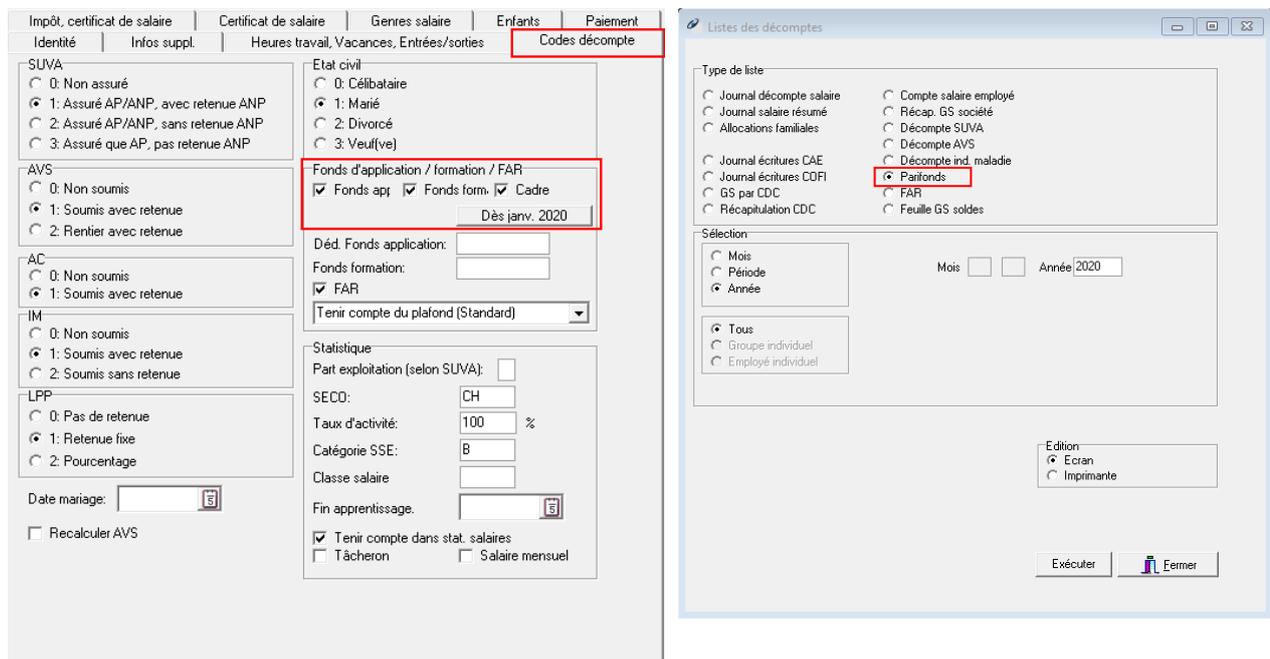
Principaux changements de cette mise à jour

TOP BAU SALAIRE+

Décompte Parifonds – ventilation par catégorie de travailleur

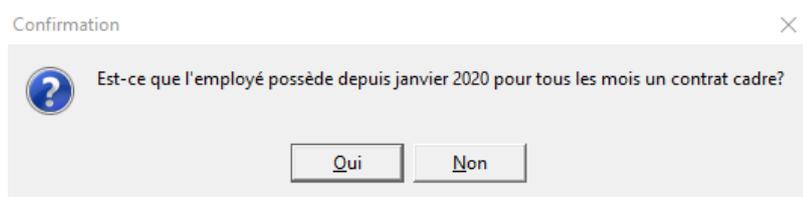
Données de base / FB Personnel «Codes décompte»
Editions / Listes des décomptes - «Parifonds»

Dès 2020 le décompte Parifonds doit être séparé : personnel soumis à la CN et cadres de la construction. Les employés qui appartiennent aux cadres de la construction doivent être identifiés comme tels dans la fiche personnelle. Ainsi l'édition du décompte Parifonds comprendra cette distinction. Des informations sur la fonction supplémentaire "A partir de janvier 2020" sont disponibles dans l'exemple suivant.



The screenshot shows the 'Codes décompte' tab in the main application window. The 'Fonds d'application / formation / FAR' section is highlighted with a red box, showing the 'Cadre' option selected. Below it, the 'Dès janv. 2020' button is also highlighted. To the right, the 'Listes des décomptes' window is open, showing the 'Parifonds' option selected in the 'Type de liste' section.

Exemple : Après avoir sélectionné la case « Cadre », cliquez sur le bouton « Dès janv. 2020 ». Il apparaîtra la question suivante : *Est-ce que l'employé possède depuis janvier 2020 pour tous les mois un contrat de cadre ?*
Réponse « Oui » - Le salaire de toute l'année 2020 sera imputée dans le groupe « Cadre ».
Réponse « Non » - Le salaire de la période de paie en cours sera imputé dans le groupe « Cadre », le total du salaire accumulé jusqu'alors sera imputé au groupe « CN ».

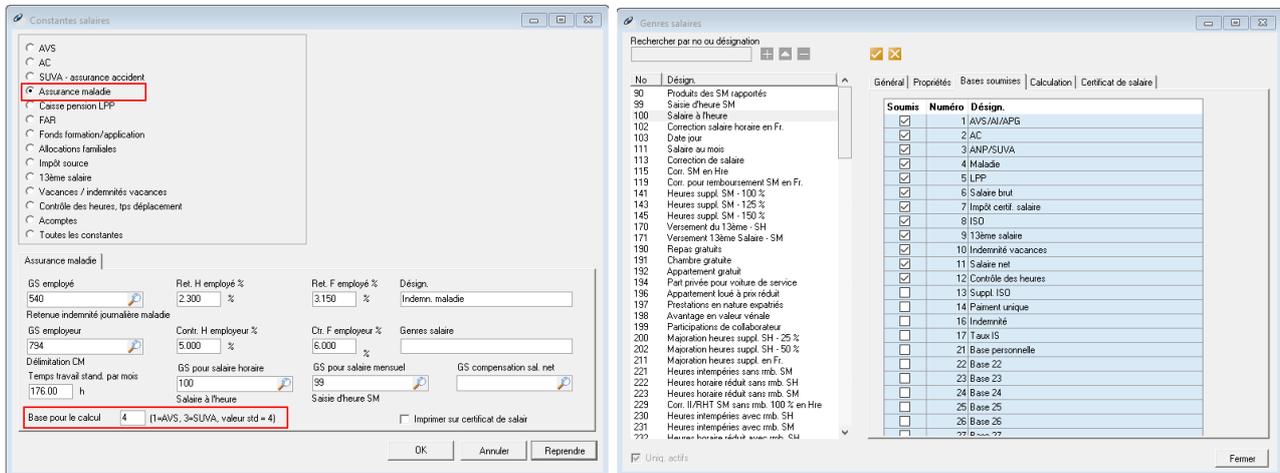


The confirmation dialog box contains the question: "Est-ce que l'employé possède depuis janvier 2020 pour tous les mois un contrat cadre?" with two buttons: "Oui" and "Non".

Assurance maladie – sélection de la base

Constantes Salaire / Assurance maladie

La base pour le calcul de l'assurance maladie peut être choisi librement.



The image shows two screenshots from a software application. The left screenshot is the 'Constantes salaires' window, where the 'Assurance maladie' option is selected. Below it, the 'Assurance maladie' configuration panel shows 'Base pour le calcul' set to '4' (1=AVS, 3=SUVA, valeur std = 4). The right screenshot is the 'Génerer salaires' window, showing a list of salary components with checkboxes for selection.

Selon votre contrat d'assurance d'indemnités journalières de maladie, la base de calcul peut être choisie dans les constantes de salaire. En standard la base "4 Assurance maladie" est la norme. Si la base "1 AVS" est utilisée dans les constantes de salaire, cette base 1 s'appliquera pour les retenues journalières d'indemnités de maladie ainsi que pour la masse salariale indiquée dans le décompte d'indemnités maladie. Cela signifie que la base salariale pour les retenues indemnités maladie sera la même que celle de l'AVS.

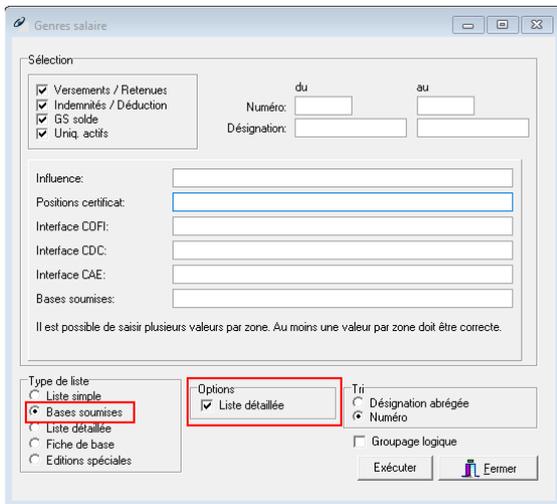


Ce changement ne doit être effectué qu'au début d'une nouvelle année (période salariale 01/20xx) et ne doit pas être modifié au cours de l'année.

Edition des Genres de Salaire avec indication des bases soumises

Editions / Données de base / Genres salaire « Bases soumises »

L'option «Liste détaillée» édite une liste en format paysage comprenant des informations complémentaires.



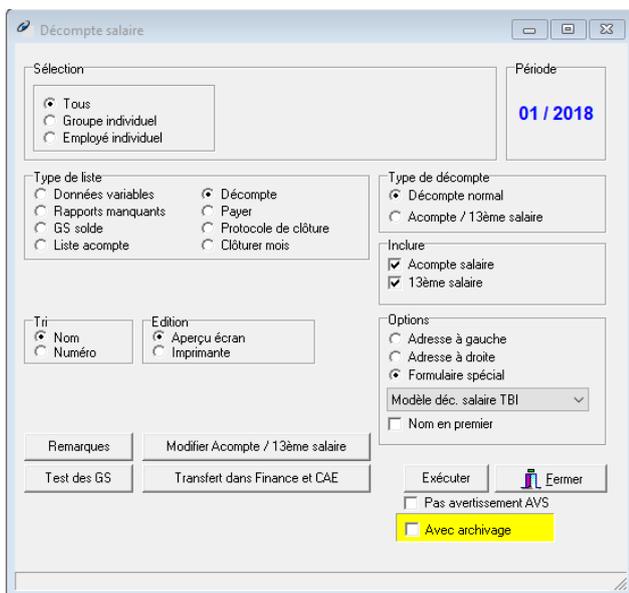
The screenshot shows the 'Genres salaire' window with the following settings:

- Sélection:**
 - Versements / Retenues
 - Indemnités / Déduction
 - GS solde
 - Uniq. actifs
- Type de liste:**
 - Liste simple
 - Bases soumises
 - Liste détaillée
 - Fiche de base
 - Editions spéciales
- Options:**
 - Liste détaillée
- Tri:**
 - Désignation abrégée
 - Numéro

«Avec archivage» – fonction inactive mieux reconnaissable

Saisies / Décompte salaire

Si l'option « Avec archivage » est inactive, elle apparaîtra alors en jaune.



The screenshot shows the 'Décompte salaire' window with the following settings:

- Sélection:**
 - Tous
 - Groupe individuel
 - Employé individuel
- Période:** 01 / 2018
- Type de liste:**
 - Données variables
 - Rapports manquants
 - GS solde
 - Liste acompte
 - Décompte
 - Payer
 - Protocole de clôture
 - Clôturer mois
- Type de décompte:**
 - Décompte normal
 - Acompte / 13ème salaire
- Inclure:**
 - Acompte salaire
 - 13ème salaire
- Options:**
 - Adresse à gauche
 - Adresse à droite
 - Formulaire spécial
 - Modèle déc. salaire TBI
 - Nom en premier
- Tri:**
 - Nom
 - Numéro
- Edition:**
 - Aperçu écran
 - Imprimante
- Buttons:** Remarques, Modifier Acompte / 13ème salaire, Test des GS, Transfert dans Finance et CAE
- Buttons:** Exécuter, Eermer
- Options:**
 - Pas avertissement AVS
 - Avec archivage (highlighted in yellow)

Dès 2021 Impôt à la source conforme à la circulaire N° 45 de l'AFC

Un document séparé vous informe des nouveautés de l'impôt à la source valable dès 2021 et ce que vous devez entreprendre dans TopBau+. Nous vous sommes reconnaissants de bien vouloir lire consciencieusement ce document.

Autres modifications dans les Salaires

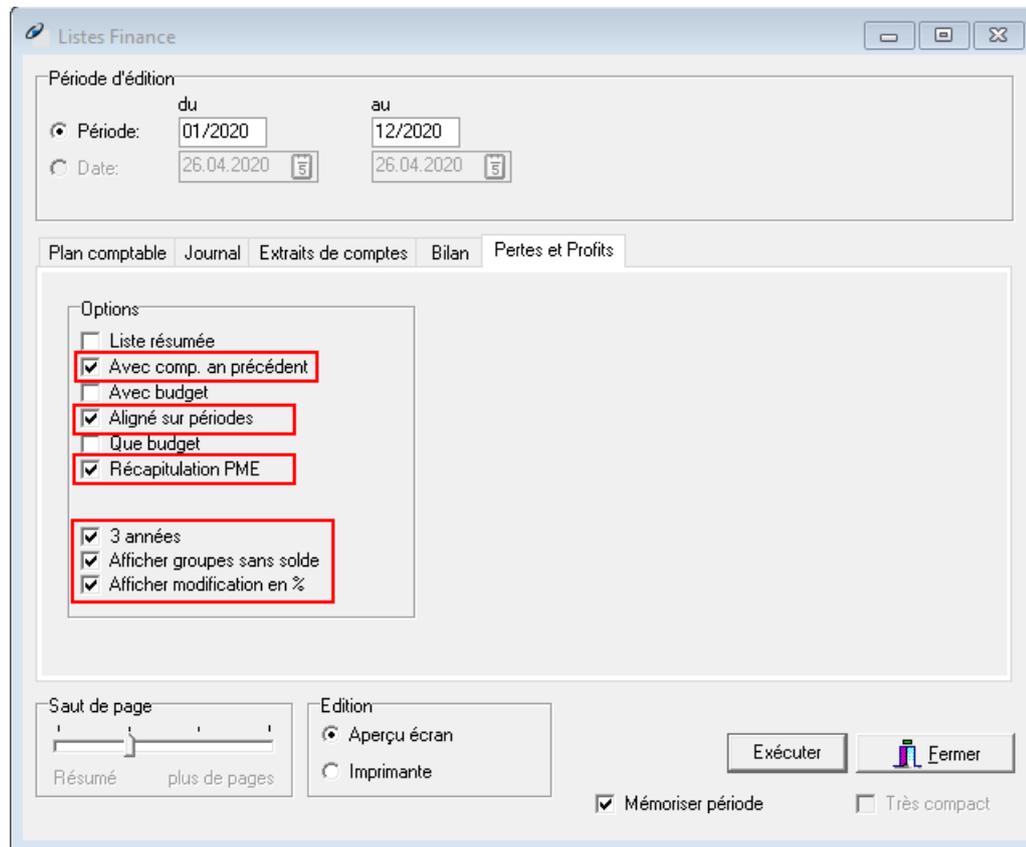
- Transmission des salaires via DTA/XML – écriture sans détail (Niveau B signifie position de paiement unique).
- L'édition AVS sur Excel a été optimisée.

TOP BAU FINANCE+

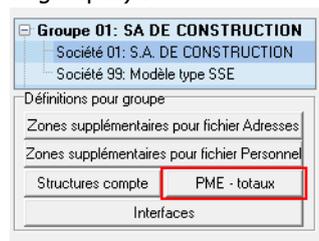
Edition «Récapitulation PME» avec 3 années précédentes

Editions / Editions standards « Récapitulation PME »

L'option "Avec comparaison an précédent" permet une édition en format paysage avec les 3 années précédentes, avec ou sans les différences en %.



Au préalable il est nécessaire de définir dans Manager la répartition des groupes de totalisation (Programmes / Entreprises et groupes) :



Número	Bezeichnung
7	Produits
Total	Produit net des ventes et des prestations de service
3	Charges rel. mat. prem.
5	Prest. de tiers
Total	Résultat brut d'exploitation
4	Charges rel. au personnel
Total	Résultat brut d'exploitation après charges de personnel
Total	Résultat d'exploitation avant amortissements, intérêts et impôts (EBITDA)
6	Amortissements & ch. financières
Total	Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (EBIT)
Total	Résultat d'exploitation avant impôts (EBT)
Total	Bénéfice net avant impôts // Perte nette avant impôts
8	Ch. et Prod. hors expl.
Total	Bénéfice de l'exercice // Perte de l'exercice

Autres modifications dans la Finance

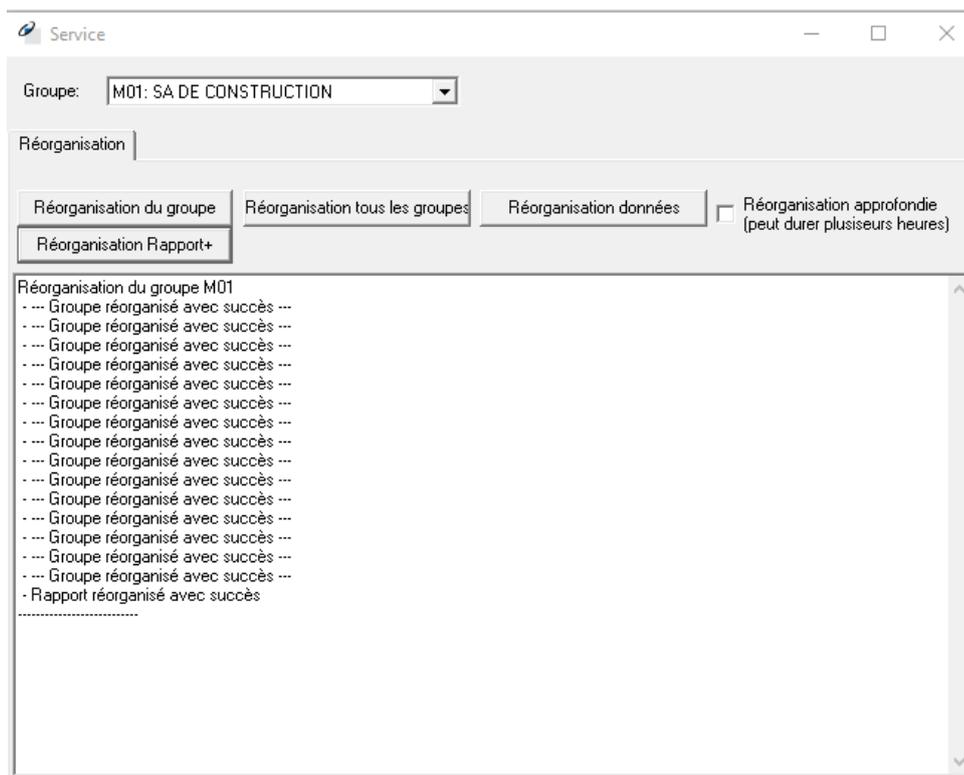
- Le lecteur QR-Code Swissreader peut être utilisé dans la Présaisie Créancier.
- Le numéro de référence qui est lu depuis un QR-Code et qui comporterait des espaces sera valable lors de la génération d'un fichier de paiement XML. Les espaces seront automatiquement effacés avant de générer le fichier, ainsi le fichier sera valable pour les banques.
- La reconnaissance du créancier a été optimisée lors de la lecture du numéro de référence BVR.

TOP BAU Manager

Réorganisation de RAPPORT+ - Données

Programme / Service

La fonction « Réorganisation Rapport+ » permet de réorganiser les données de Rapport+.



La réorganisation n'est possible que si toutes les connexions à TopBau sont fermées (aucun utilisateur actif).